

Conseils
pratiques
animation

L'histoire des Refuges LPO

Durée :

Variable selon le temps
d'échange avec le public.

Public concerné :

Tout public.

Ouvrir les portes de votre Refuge LPO à l'occasion de la Fête de la Nature, c'est faire découvrir à de nombreux citoyens les actions de protection de la biodiversité que vous mettez en place dans votre jardin. C'est donner à chacun les moyens d'agir concrètement pour la biodiversité. En 2021, votre réseau des Refuges LPO fêtent ses 100 ans ! 100 ans d'actions en faveur de la biodiversité qui nous entoure. Vous voulez raconter l'histoire des Refuges LPO ?



Respect des règles sanitaires en vigueur :

- Proposer du gel hydro alcoolique à l'entrée de votre jardin.
- Imposer le port du masque.
- Limiter les animations à 6 personnes à la fois.
- Limiter le contact physique, garder un mètre de distance entre chaque participant.

Maison forestière de la Cabine Crédit © Adrien Legros



Voici un petit historique du programme Refuges LPO. C'est l'occasion d'en apprendre plus sur cette démarche de protection de la nature, de raconter l'histoire de la communauté des Refuges, et de célébrer ainsi cette formidable mobilisation citoyenne aux côtés de la LPO. Vous pouvez, si vous le souhaitez, en faire une petite animation ou encore l'afficher dans votre jardin.

Historique

1912. C'est en 1912 que naît la LPO, elle est créée par la Société Nationale d'Acclimatation et la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Iles (dans les Côtes d'Armor) afin de protéger la colonie de macareux moine, un magnifique oiseau marin, qui était alors chassé à l'époque (c'est d'ailleurs un couple de macareux qui est représenté sur le logo de la LPO). La première réserve ornithologique de France voit le jour.



Macareux moine © Pixabay

1920. Très vite, la LPO se donne pour objectif de « ré-acclimater » les oiseaux communs ayant perdu leurs milieux de nidification, particulièrement les espèces liées aux cultures. Adrien Legros, initiateur des Refuges LPO en fera sa devise « Pas d'oiseaux, pas de cultures, pas de restauration agricole ». En mai 1920, la LPO adopte l'intitulé « Refuges-sanctuaires » comme emblème de sa campagne de restauration des milieux.

1921. L'appellation « Refuges » est entérinée et le tout premier Refuge est créé, c'est le Refuge de « La Cabine » mis en place pour restaurer la forêt domaniale de Mormal dans le Nord (59) ravagée par des obus de la 1er Guerre Mondiale. Cette action a été rendue possible grâce à un généreux don américain de la Permanent Wild Life Protection Fund donné à la Société Nationale d'Acclimatation.

La LPO a donc pu reboiser le site afin de protéger la nature. La communauté des Refuges LPO s'agrandit : le nombre de Refuges est passé de 30 au début du printemps 1920 à 250 en 1924.



Refuge de la Cabine © Adrien Legros

1964. Les années 1950-1960 ont vu émerger de nombreux débats sur le libre choix d'interdire la chasse sur les terrains, débats qui ont finalement abouti à l'adoption de la Loi Verdeille votée le 10 juillet 1964. Elle autorise les chasseurs à venir chasser chez les particuliers, en vertu de la création des ACCA (Associations communales de chasse agréées) et AICA (Association intercommunales de chasse agréée) organisant la chasse sur le territoire français. La loi oblige alors tous les propriétaires de terrains dans les communes ayant créé une ACCA ou une AICA et qui possèdent moins de 20 hectares (c'est-à-dire la majorité des cas) à y adhérer, qu'ils le veuillent ou non, et surtout à laisser les chasseurs chasser sur leurs terres...

La LPO se bat alors à l'époque pour contredire la loi Verdeille qu'elle considère comme immorale ! C'est au terme d'un long combat, en 2000 que la Loi Verdeille sera modifiée et le droit de non-chasse enfin reconnu !

1990. Lancement d'une campagne de communication « Créez un Refuge LPO chez vous » avec entre autres le soutien de 150 parlementaires visant à faire modifier la Loi chasse Verdeille. L'objectif ? Que les particuliers puissent soustraire leurs terrains des espaces chassés. La LPO obtiendra gain de cause avec le vote de la nouvelle loi chasse le 26 juillet 2000 permettant le droit de non-chasse pour tous.

1997. Sous l'impulsion d'Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO, le premier plan d'action et de communication est lancé et baptisé « Créez un Refuge LPO-jardin d'oiseau ». L'idée : Faire en sorte que la protection de la nature de proximité soit accessible à tous. La Charte des Refuges LPO est réécrite pour le grand public avec un nouvel axe fort : pas d'usage de produits chimiques de synthèse au jardin.

Un logo rougegorge est créé et apposé sur une plaque métallique qui deviendra le fameux panneau Refuge LPO. Les Refuges LPO constituent bientôt un réseau très actif avec 2600 Refuges LPO engagés !

2001. Déploiement de la démarche Refuges LPO à destination des collectivités (sentiers, espaces verts, parcs publics, cimetières, etc.) afin de mobiliser les acteurs publics dans la protection de la nature. C'est la nature en ville qui est plus particulièrement ciblée avec la mise en place de méthodes de gestion écologique (gestion différenciée, ...) en impliquant les techniciens des espaces verts.

2009. Elargissement de la démarche Refuge aux entreprises et établissements (écoles, hôpitaux...) pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la société. La Charte des Refuges est réécrite sous forme de 4 principes et l'éducation à l'environnement est renforcée.

2021. L'année des 100 ans des Refuges LPO, est axée sur l'évolution du programme Refuges LPO, pour accentuer la mobilisation et l'engagement citoyen, avec le lancement de nouveaux outils de communication autour de gestes concrets (15 gestes) pour protéger la nature et cohabiter avec la faune et la flore sauvages.

Le réseau des Refuges, véritable mobilisation citoyenne

Zoom sur l'engagement des Refuges LPO :

- 36 000 Refuges au total en France
- 31 800 jardins
- 1 000 balcons
- 2 500 établissements
- 500 collectivités
- 200 entreprises
- 48 000 hectares d'espaces de nature préservés

Le programme Refuges LPO n'a cessé de se développer d'abord pour protéger les oiseaux auxiliaires des cultures, ensuite pour combattre la loi chasse Verdeille et aussi pour lutter contre l'utilisation des pesticides. Avec son réseau de Refuges, la LPO s'investit pour préserver l'ensemble de la biodiversité : la faune et la flore sauvages, le sol, l'environnement... partant du principe que c'est l'ensemble des écosystèmes qu'il faut protéger.

L'urgence d'agir face à l'effondrement de la Biodiversité :

- 80% des insectes européens ont disparu en 30 ans en Europe.
- Le Hérisson d'Europe pourtant protégé depuis la loi de 1976, a vu sa population chuter de plus de la moitié en 20 ans en Europe du Nord.
- 1/3 des amphibiens et des reptiles sont menacés de disparition sur Terre (Source UICN).
- 1/3 des oiseaux communs des campagnes ont disparu en 15 ans (Sources MNHN) et ce rythme s'accélère. Ainsi, 50% des moineaux domestiques et des hirondelles de fenêtre et rustiques ont disparu en quelques décennies en France. Plus largement, un quart des mammifères sont actuellement menacés de disparition sur Terre (Sources UICN).



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Pour en savoir plus

En fonction des thématiques que vous souhaitez aborder pendant votre animation, des ressources complémentaires peuvent être mises à votre disposition. Pour cela, vous pouvez contacter le Service Refuges de la LPO : refuges@lpo.fr

Pour plus d'informations: REFUGES LPO 05 46 82 12 31 ou refuges.lpo.fr ou lpo.fr
REFUGES LPO Fonderies Royales - CS 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX